

CHARTRE DU MEDECIN REFERENT GRANDIR ENSEMBLE

Le réseau **Grandir Ensemble** a pour objectif d'évaluer précocement les compétences des enfants vulnérables par leur prématurité ou leur pathologie néonatale et de repérer d'éventuelles difficultés dans leur développement.

Pour ce faire, des évaluations sont préconisées à différents âges et réalisées selon un référentiel régional commun. Le réseau Grandir Ensemble est promu par l'association loi 1901 « Réseau Sécurité Naissance-Naitre Ensemble » au sein duquel un comité de pilotage spécifique Grandir Ensemble est constitué.

La présente charte précise les engagements des parties : le réseau « Grandir Ensemble », le médecin qui y participe en tant que « référent » quel que soit son statut (médecin libéral, médecin salarié, médecin de PMI ...).

Ces dispositions ne se substituent pas au respect des dispositions législatives ou réglementaires de toute nature auxquelles le médecin est tenu dans l'exercice de sa profession, notamment, outre les règles de déontologie, l'obligation de formation et d'amélioration des connaissances ainsi que les dispositions conventionnelles.

- **Devenir « médecin référent Grandir Ensemble »** : un médecin ne peut devenir référent Grandir Ensemble qu'après avoir suivi la « formation initiale aux référentiels », avoir participé à la « formation annuelle », et avoir accepté la présente charte.

- **Le Réseau est animé par une équipe de coordination. Il s'engage à :**

- Organiser régulièrement des formations à l'évaluation neuro-développementale de l'enfant.
- Veiller au respect, par les familles, du calendrier de suivi, défini par le Comité de pilotage.
- Indemniser les médecins libéraux, par le versement d'un forfait de coordination annuel, pour le suivi des enfants dont ils sont référents.

Le montant du forfait est de 35 € par enfant par an.

Le forfait est versé au médecin référent libéral selon les conditions cumulatives suivantes : avoir participé à la formation annuelle organisée par le Réseau, avoir vu l'enfant en consultation « Grandir Ensemble » au moins une fois au cours de l'année civile et avoir transmis les données de l'examen à la coordination ;

Le versement de l'indemnisation interviendra en février de l'année n+1 pour les enfants vus au moins une fois dans l'année n et pour lesquels les examens auront été déposés sur le mediateam au plus tard le 31/01 de l'année n+1.

Je soussigné (e), «Titre» «Nom» «Prénom»

Travaillant : «Etablissement» «Adresse» «CP_» «Ville»

Déclare :

- Avoir été informé des objectifs et des modalités de fonctionnement du Réseau Grandir Ensemble.
- Avoir pris connaissance des droits et des obligations qui se rattachent à ma participation et les accepter.
- Avoir connaissance que ce suivi vise à apporter à chaque enfant une meilleure qualité de vie, en proposant suffisamment tôt des mesures adaptées pour faire face aux éventuelles incapacités dépistées.
- Comprendre que ce suivi est extrêmement important pour la médecine périnatale, ce qui implique une indispensable exhaustivité des données recueillies via le dossier médical de suivi.
- Avoir été informé : que les données de suivi des enfants transmises par mes soins sont informatisées et enregistrées dans un fichier autorisé par la CNIL (n° de déclaration CNIL : 851117),
 - que j'ai accès uniquement aux dossiers des enfants dont je suis le référent,
 - que la coordination a accès à l'ensemble des dossiers de suivi des enfants inclus dans le Réseau

- Avoir été informé que la coordination du Réseau réalise un traitement de données personnelles me concernant, afin de transmettre mes coordonnées aux familles, suivre ma participation en tant que référent, et m'indemniser si je suis professionnel libéral.
- Avoir été informé que conformément à la Loi informatique et liberté, je dispose d'un droit d'accès, de modification, et de suppression de mes données personnelles, que je peux exercer en adressant une demande auprès de la coordination (Courriel : donnees@reseau-naissance.fr).

S'engage :

- A suivre les formations proposées et organisées annuellement par le Réseau Grandir Ensemble.
- A suivre le plus rigoureusement possible le protocole d'évaluation des enfants.
- A compléter le dossier de suivi de l'enfant à chaque consultation, et l'adresser à la coordination dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chacun des acteurs.

Je suis informé que :

- Le non-respect des dispositions de la présente charte, et notamment l'absence aux formations deux années consécutives, entraîne l'impossibilité d'être médecin référent du Réseau Grandir Ensemble.
- Le médecin référent qui ne transmet pas les feuilles de suivi après chaque consultation se verra exclu du réseau si aucune modification n'est observée après l'envoi d'une lettre de rappel.
- La décision d'exclusion du Réseau est prononcée par le Bureau du Réseau Sécurité Naissance, après avis du comité de pilotage du Réseau Grandir Ensemble.

➤ **Cesser mon activité de médecin référent :**

L'arrêt de ma participation au Réseau, en tant que médecin référent, devra être notifié à la coordination par un courrier adressé au moins 3 mois avant.

Je m'engage à anticiper cette cessation d'activité au sein du réseau :

- en prévenant les patients concernés
- en proposant la liste des autres médecins référents
- en m'assurant que le transfert de dossier sera possible après le départ

Cette charte constitue un engagement annuel, renouvelable, qui peut être modifié chaque année par le « Réseau Sécurité Naissance – Naitre Ensemble », sur décision du comité de pilotage du Réseau Grandir Ensemble.

Fait le 16/10/2018 à Angers,

Dr Isabelle BERLIE, Présidente du Comité de pilotage de Grandir Ensemble

«Titre» «Nom» «Prénom»

Fait le à

Dr Cyril FLAMANT, Président du Réseau Sécurité Naissance